

**Discours Jean-Marie Carrier, Député provincial  
Informons nos aînés, 22 septembre 2010 à Bertrix**

---

Mesdames,  
Messieurs,

Bonjour à tous,

Par ce mot d'accueil, je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence ce matin.

Avant de céder la place à nos orateurs, je voudrais aussi dire quelques mots sur le contexte dans lequel cette séance d'information est organisée.

Vous n'êtes plus sans savoir que 2010 a été déclarée « année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

Dès 2009, j'ai souhaité m'associer à cette démarche. D'une part pour réfléchir avec les associations de terrain aux spécificités de la pauvreté sur le territoire luxembourgeois et, d'autre part, pour développer des projets d'information et de sensibilisation auprès du grand public.

J'en citerai quelques uns : publication d'une Médiagraphie sur le thème de la pauvreté, soutien à la diffusion du spectacle « Pauvretés » de la Compagnie Alvéole, journée de sensibilisation à la pauvreté infantile, soutien aux jeunes en situation précaire afin de faciliter la pratique du sport, la bourse « Bien vieillir en province de Luxembourg » consacrée cette année aux personnes âgées précarisées,...

C'est dans ce cadre-là que nous avons souhaité axer notre travail habituel avec les personnes âgées sur le thème de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

D'autant plus que des chiffres de l'Union européenne montrent que le risque moyen de pauvreté est plus élevé chez les personnes de plus de 65 ans.

Le baromètre interfédéral de la pauvreté confirme que la pension, moindre que le salaire, entraîne un risque accru de pauvreté.

Pour rencontrer les personnes âgées précarisées et être à l'écoute de leurs besoins, nous avons décidé d'organiser quatre matinées d'information sur des sujets qui les touchent directement et qui pourraient concrètement apporter une solution à leur situation précaire.

Il est également important de permettre un échange entre les professionnels et les bénéficiaires des aides.

La réalisation de cette action a été possible grâce à un soutien de Philippe COURARD, Secrétaire d'Etat à l'intégration sociale et à la lutte contre la pauvreté, qui ne pourra malheureusement pas nous rejoindre ce jour.

Nous avons décliné ce projet en 4 matinées d'études :

1. La première s'est tenue le 11 juin dernier à Bertrix sur le thème de l'accès à une maison de repos d'un point de vue financier, les interventions possibles du CPAS, les obligations des débiteurs d'aliments...

2. La matinée d'aujourd'hui est consacrée au prix des services d'aide à domicile. Comment favoriser le maintien à domicile pour des personnes âgées précarisées ?
3. La troisième portera sur la pension. Est-il possible, souhaitable de travailler après 65 ans ? Comment la revaloriser ? Quelles aides en cas de petites pensions ? La séance d'information aura lieu le 20 octobre prochain.
4. Enfin, la quatrième matinée portera sur la fracture numérique. La technologie évolue et elle a aussi un coût. Tax-on-web, la carte d'identité, accès à internet, la télévision numérique, les abonnements, signature électronique,...

Au programme d'aujourd'hui, nos trois intervenants, Madame Adam de l'ASD, Madame Lambert de la CSD et Monsieur Constant de l'ADMR vont nous présenter très concrètement les coûts des soins à domicile. Ceux fixés par la Région Wallonne et par les services eux-mêmes. Ceci vous permettra de mieux comprendre ce que vous payez.

Ensuite, les différentes aides qui existent pour faire face à ces coûts nous seront expliquées.

Pour terminer, il est important de rappeler que la Province accorde, chaque année, une subvention de 153000 euros aux CPAS pour participer financièrement dans le coût des heures prestées par les aides familiales et aides seniors auprès des familles et des personnes âgées et/ou handicapées.

Et pour l'année 2011, la Province par l'intermédiaire de mon département envisage également d'intervenir financièrement dans le prix de revient des heures prestées par les gardes à domicile et ceci, dans une enveloppe budgétaire de 20 000 € par an.

A la fin des présentations, un temps de parole vous sera réservé pour poser toutes les questions nécessaires.

Nous nous retrouvons tout à l'heure pour partager le repas de midi.

Merci de votre attention.

Jean-Marie CARRIER

Député provincial aux affaires sociales et hospitalières.